Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
LA BOUSSOLE, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.	2013744	Le 13 décembre 2024
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
La Boussole II		(506) 876-9185
Adresse		
Unité 3 49 rue du Collège Saint-Louis-De-Kent NB E4X 1C2		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	Titre du poste	
Tina Richard Tardif	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe les jeux libres à l'intérieur,l'extérieur, le dîner et la sieste. L'inspectrice observe les éducatrices lire des contes et des lettres de Noël aux enfants. Le ratio est respecté lors de l'inspection.

original signé par
Tina Richard Tardif — Le 13 décembre 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Rachel johnson Gaudet — Le 13 décembre 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date